



Nouvelles d'Osselle-Routelle

ÉDITO

Je souhaite aborder un point qui tient particulièrement à cœur à tous les élus d'Osselle-Routelle : la nécessité d'apporter des solutions, parfois rapidement, quand la sécurité n'est plus garantie.

Cette année, nous avons dû faire face à de nombreuses chutes d'arbres dues à la maladie, la sécheresse, et l'augmentation de la fréquence des gros coups de vent ; sans compter l'entretien de certaines parcelles non réalisé depuis des décennies. Nous avons eu la chance de ne pas avoir d'accidents graves sur la commune, malgré les chutes d'arbres conséquentes sur les routes départementales ou sur la vélo-route.

Nous avons choisi d'intervenir de manière forte afin d'éradiquer au mieux ces risques ; trois zones boisées ont été « mises à blanc » : le coteau le long de la RD 13, celui le long de la vélo-route et la zone le long de la RD 12 après le cimetière d'Osselle. J'en profite pour vous signaler que le coteau entre la rue de la Fourotelle et la vélo-route ne doit pas être utilisé comme une déchetterie pour déchets verts (branchages, résidus de tonte...), voire pour gravats et autres matériaux.

Nous sommes également soucieux de la sécurité de nos enfants qui prennent le bus du RPI. En effet, de trop nombreuses remarques des chauffeurs de bus et de parents nous alertant sur le comportement dangereux de certains enfants nous ont fait réagir et prendre des mesures adéquates. Une information a été faite auprès de tous les parents des enfants scolarisés à l'école de Roset-Fluans, et nous avons mis en place plusieurs dispositifs afin d'assurer au mieux les enfants, tout en les responsabilisant. Espérons que ces comportements se régulent rapidement en comptant sur l'implication des parents à faire respecter les règles de sécurité.

Après la pluie... le beau temps, et le retour progressif à notre vie « d'avant » se profile. La réouverture des commerces, des lieux culturels et des terrasses nous fait voir l'avenir de manière plus sereine ; le couvre-feu repoussé et normalement levé fin juin aussi. Les manifestations pourront bien avoir lieu : le festival Bien Urbain et la réalisation d'une oeuvre "Street Art" à Arenthon, le Triathlon Vauban Besançon sur Osselle-Routelle avec la qualification des para triathlètes internationaux pour les JO de Tokyo cet été, et l'ouverture de la Base de Loisirs début juin pour la nouvelle saison estivale.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette sortie de crise sanitaire, tout en restant prudent tant que la pandémie n'est pas éradiquée grâce à la vaccination de tous. Nous espérons fortement que les associations du village puissent reprendre leur activité au plus tôt.

Anne OLSZAK, maire

Élections

Vous le savez maintenant, les élections régionales et départementales se dérouleront le 20 juin et 27 juin 2021.

Rappel des principaux domaines de compétence :

- Conseil régional = lycées, transports dits « régionaux » (transport express régional / TER) et action économique.
- Conseil départemental = action sociale, collèges, transports, aménagement du territoire, culture, tourisme, sport.



À l'occasion de ces élections, les bureaux de vote d'Osselle et Routelle, toujours en salle de mairie, seront ouverts de 8h à 18h. Ils seront aménagés pour vous permettre de voter aux deux élections dans le même bureau.

Mais si cette double élection est une bonne nouvelle pour les électeurs, elle engendre toutefois une complexité logistique particulière pour notre "petit village" puisqu'il faut doubler le nombre d'assesseurs pour tenir les bureaux. Nous faisons donc appel aux personnes pour qui la vie et les droits civiques sont importants, et qui sont prêtes à donner un peu de leur temps (2h30 seulement) le 20 et/ou 27 juin. Si vous êtes intéressés et volontaires, alors n'hésitez pas à prendre contact sans tarder avec la mairie (par téléphone au 03.81.63.61.40, par e-mail à mairie.osselle-routelle@orange.fr ou encore durant les permanences) pour vous inscrire.

- Les créneaux de permanence = 8h - 10h30, 10h30 - 13h, 13h - 15h30, 15h30 - 18h.
- Un élu à minima sera présent à chaque permanence.
- Les assesseurs devront être vaccinés ou réaliser un test PCR à J-2, qui devra être négatif.
- La mairie met à disposition des masques et du gel.

Comptes 2020 et budget 2021

Lors des séances du 22 mars et 14 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020 ainsi que le budget primitif 2021.

À nouveau réuni le 28 avril, les conseillers municipaux ont voté une première délibération modificative du budget communal 2021. En effet, quelques ajustements s'avéraient nécessaires pour rembourser l'emprunt lié au terrain de Routelle, suite à l'aboutissement des négociations en cours avec la banque.

Comptes 2020 et affectation des résultats

	Budget communal	Budget Bois	Budget Lotissement
Dépenses de fonctionnement	454 018,01 €	49 296,47 €	96 407,93 €
Recettes de fonctionnement	562 120,40 €	74 649,68 €	103 333,34 €
Résultat de fonctionnement 2020	108 102,39 €	25 353,21 €	6 925,41 €
Résultat antérieur reporté	147 130,39 €	63 472,33 €	-6 925,41 €
Part affectée à l'investissement	17 837,14 €	8 229,12 €	
Résultat cumulé de fonctionnement	237 395,64 €	80 596,42 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	104 039,30 €	9 521,54 €	0,00 €
Recettes d'investissement	165 690,66 €	8 229,12 €	19 834,78 €
Résultat d'investissement 2020	61 651,36 €	-1 292,42 €	19 834,78 €
Résultat antérieur reporté	11 663,86 €	-8 229,12 €	-19 834,78 €
Résultat cumulé d'investissement	73 315,22 €	-9 521,54 €	0,00 €
Résultat de clôture 2020	310 710,86 €	71 074,88 €	0,00 €
Excédent global de fonctionnement	237 395,64 €	80 596,42 €	
Affectation en investissement (1068)	55 500,00 €	9 521,54 €	
Report en fonctionnement (002)	181 895,64 €	71 074,88 €	

Le budget lotissement a été clôturé en date du 31/12/2020, la vente des deux dernières parcelles du lotissement rue de Pérouse ayant permis de dégager un excédent de 66 529,81 € reversé au budget principal.

Taux d'imposition

Le Conseil a validé les taux issus de la disparition de la taxe d'habitation. Les revenus de la commune sont désormais : la taxe du foncier bâti qui fusionne les parts communale et départementale (15,02 % + 18,08 % soit 33,10 %) et la taxe du foncier non bâti, au taux de 19,42 %. Les taux communaux sont identiques à ceux de l'année dernière, cette fusion n'engendre pas d'augmentation pour le contribuable cette année.

Budget communal 2021 – Section de fonctionnement

En fonctionnement, le budget 2021 s'établit à 668 332,42 € dont 188 235,42 € de résultat prévisionnel cumulé.

Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
Charges courantes	92 220,00 €	Excédent antérieur reporté	181 895,64 €
Charges de personnel	92 750,00 €	Opérations d'ordre entre section	17 150,11 €
Atténuations de produits	74 122,00 €	Produits des services	30 640,00 €
Dépenses imprévues	2 000,00 €	Impôts et taxes	260 450,00 €
Opérations d'ordre entre section	17 100,00 €	Dotations et participations	119 328,00 €
Autres charges de gestion (dont RPI)	173 705,00 €	Autres produits de gestion	38 000,00 €
Charges financières	12 200,00 €	Produits financiers	20 660,67 €
Charges exceptionnelles	16 000,00 €	Produits exceptionnels	208,00 €
Total dépenses de fonctionnement	480 097,00 €	Total recettes de fonctionnement	668 332,42 €
Résultat de fonctionnement	188 235,42 €		

En bref

Masque

Par arrêté préfectoral, le port du masque obligatoire en extérieur est maintenu jusqu'au 31 mai sur tout le territoire urbanisé de la commune, à partir de 11 ans.

Bibliothèque

À partir du 28 mai, la bibliothèque municipale et son équipe de bénévoles vous accueillent de nouveau tous les vendredis, aux horaires habituels, de 16h30 à 18h30.

VNF - travaux de sécurisation

Des travaux de confortement de la rive gauche du canal auront lieu à partir du 1^{er} juillet sur Osselle. Ils comprendront environ 200 mètres d'enrochement sûr la partie située avant le pont SNCF, et 600 mètres de palplanches après ce pont.

Déviations RD 13 sur Saint-Vit

À partir du 31 mai 2021, une section de la RD 13 dans l'agglomération de Saint-Vit sera fermée à la circulation. Des travaux d'enfouissement des réseaux, d'installation de la fibre et de création de trottoirs auront lieu dans la montée. Les véhicules de moins de 3,5 tonnes devront emprunter la rue de la Fontaine d'Ambre, à droite à l'entrée de Saint-Vit.

Rentrée scolaire 2021/2022

Les enfants nés en 2018 ou en âge d'être scolarisés, pourront être inscrits à l'école Simone Veil. Rendez-vous les vendredis 21 et 28 mai à partir de 16h30. Il est conseillé de venir avec son enfant. Se munir du livret de famille, du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune de résidence, d'un certificat médical attestant que votre enfant est à jour dans ses vaccinations et qu'il est apte à la vie en collectivité et de 2 photos d'identité.

Budget communal 2021 – Section d'investissement

En investissement, il a été approuvé à l'équilibre recettes-dépenses pour un montant de 353 424,33 €.

Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	73 315,22 €
Opérations d'ordre entre section	17 150,11 €	Opérations d'ordre entre section	17 089,11 €
Dotations, fonds divers, réserves	30 550,00 €	Dotations, fonds divers, réserves	68 500,00 €
Remboursement d'emprunts	222 850,00 €	Emprunts et dettes assimilés	2 850,00 €
Subventions d'équipement versées	52 950,00 €	Subventions d'investissement	0,00 €
Immobilisations corporelles	29 924,22 €	Immobilisations corporelles	191 670,00 €
Total dépenses d'investissement	353 424,33 €	Total recettes d'investissement	353 424,33 €

Les principales dépenses d'investissement portent sur :

- Le remboursement de l'emprunt relatif au terrain de Routelle dont la vente a été annulée par décision judiciaire,
- La participation aux travaux de voirie réalisés par Grand Besançon Métropole, rue de l'Écluse en 2019, puis rue de la Coutotte en 2020.
- Le reversement des excédents d'eau et d'assainissement à GBM (faisant l'objet d'un étalement jusqu'en 2023).

Parmi les nouveaux investissements actés :

- 11 200 € seront destinés aux régularisations parcellaires liées à l'alignement des rues de l'Écluse et du Château Grillot,
- 9 000 € à l'installation d'un columbarium à Osselle et la rénovation du columbarium de Routelle,
- 2 000 € à divers petits travaux d'aménagement et agencement,
- 1 800 € à l'opération machine à pain,
- 2 000 € à l'achat de panneaux et signalétique,
- 1 874,22 € à l'achat de mobilier,
- 1 100 € à l'acquisition d'un défibrillateur,
- 950 € à l'achat de livres pour la bibliothèque municipale.

Les principales recettes d'investissement proviennent de :

- La restitution du prix de vente du terrain de Routelle suite à la résolution judiciaire de la vente,
- L'affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 55 500 €,
- La taxe d'aménagement.

Cérémonie du 8 mai



La date symbolique du 8 mai n'a pas été oubliée à Osselle-Routelle : en petit comité, les élus ont célébré l'anniversaire du 8 mai 1945 en déposant solennellement au pied des monuments aux Morts de Routelle, puis d'Osselle, des fleurs et une bougie.



Amélioration de la sécurité routière dans la commune

Installation prochaine d'un panneau « cédez-le-passage » rue de la Fontaine pour supprimer la priorité à droite existante mais jamais respectée. Un arrêté sera pris lorsque le panneau sera posé.



Dans le grand virage de la RD 13 au niveau de l'intersection avec la RD 12 (quartier Osselle), un miroir de circulation routière a été installé afin d'améliorer la vision de la route, la circulation et le croisement des gros véhicules notamment les bus scolaires et les camions.

Sécurisation d'une parcelle boisée



Semaine du 10 au 14 mai : un arrêté de fermeture d'une portion de la véloroute a été pris pour permettre à l'entreprise Simonin d'effectuer des travaux de nettoyage de la parcelle de bois située au bout de la rue du Portail de Roche, vers la véloroute (quartier Osselle). Les nombreux arbres de cette parcelle, tombés durant l'hiver, formaient un « mikado » instable et dangereux pour les promeneurs. La ligne électrique de la Fourotelle et la fibre aérienne avaient également besoin d'être sécurisées.

Déjà 3 hôtels... à insectes



Saluons le travail et le savoir-faire de Guy qui a déjà fabriqué trois hôtels à insectes, installés à différents endroits du village, notamment à l'école de Routelle.

Pendant les vacances de Pâques, les enfants inscrits aux Francas, très curieux et intéressés par la maison à insectes placée au fond de la cour et la découverte de petites abeilles sauvages, ont participé au remplissage des différents étages avec Éléonore, la directrice des Francas : il ne reste plus qu'à attendre les nouveaux locataires et les observer, mais sans les déranger.

Pour rappel, le principe de l'hôtel à insectes est de contribuer à la biodiversité locale. C'est une solution naturelle qui permet de ne pas utiliser de pesticides et d'en tirer des bénéfices dans votre jardin : en effet, cet habitat, rempli de différents matériaux naturels (brindilles, pommes de pin, briques, écorces...) attire et offre des insectes bénéfiques pour le jardin tels que les coccinelles, les papillons, les abeilles... qui luttent contre les parasites et permettent une meilleure pollinisation.

N'hésitez pas à en installer un dans votre jardin et être en accord avec dame nature qui fait si bien les choses.

Et le 22 mai, c'est la Journée mondiale de la Biodiversité.

Journées vertes et citoyennes



La commune a donné rendez-vous aux habitants pour un geste éco citoyen lors de deux matinées, à Osselle le 27 Mars et à Routelle le 10 Avril.

Pour les deux matinées, plus de vingt personnes ont répondu présent, motivées et soucieuses de préserver la nature et la propreté de leur village.

Sur Osselle, les secteurs choisis : la véloroute et le halage, le lotissement Pérouse et le bois à proximité, la zone des étangs

vers la plage et les bords du Doubs au lieu-dit « Gourmois ». Sur Routelle, toutes les rues ont été arpentées, ainsi que le bois du Randebelin et les deux berges du canal depuis Arenthon.

Avec le beau temps, les petits groupes ont eu malheureusement les seaux et sacs poubelle lourds et bien remplis. Mis en commun, les déchets ont été triés et évacués dans plusieurs remorques. Merci aux personnes qui ont fait les trajets à la déchetterie.



La municipalité a également donné rendez-vous aux enfants de l'école Simone Veil le 28 mai avec une matinée pédagogique sur le tri et recyclage des déchets, puis le 4 juin avec une mise en pratique dans les rues autour de l'école.

Rappel

Horaires de tonte

Les bruits de moteurs thermiques ou électriques sont autorisés aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter les horaires pour le bien-être de tous.

Un geste éco-citoyen

Vous pouvez nettoyer les mauvaises herbes qui poussent devant chez vous pour éviter qu'elles se propagent et pour embellir votre environnement.

Horaires de déchetterie

Déchetterie de Saint-Vit :

ouverture du lundi au vendredi (8h30 - 12h20, 13h30 - 16h50)

et le samedi (8h30 - 12h20 et 13h30 - 17h50).

Fermeture le 1er mardi du mois.

Jardins communaux

La commune possède des jardins communaux au centre d'Osselle, qui sont disponibles à la location pour les habitants. **Il reste 4 parcelles disponibles d'environ 100 m² chacune. Tarif de location : 15 €/an.** Les personnes intéressées doivent prendre contact avec la Mairie.

Lots de bois de chauffage

Suite aux nombreux bois tombés dans les forêts et aux coupes de sécurisation de l'an dernier, M. Vernier, le garde de l'ONF, a composé 8 lots de bois de chauffage d'une quinzaine de stères pour les affouagistes désirant faire du bois en plus. Il sera fait un contrat de vente amiable au prix du stère de 6,50 €. Il reste 7 lots en vente. Merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Toc toc, les tiques sont là !



Avec les beaux jours et les balades en forêt, du printemps à l'automne, personne n'est à l'abri d'une morsure de tiques, surtout dans notre région qui est l'une des plus touchées de France.

Cela pose problème car ces petits acariens, si infectés, sont vecteur de maladies, notamment la maladie de Lyme ou l'encéphalite.

La tique se nourrit de sang animal (chiens, chats...) ou humain et une fois fixée par la tête dans la peau, elle grossit. Le piège, c'est que cette morsure est indolore car en mordant l'hôte, la tique injecte un anesthésiant.

Comment prévenir ?

L'ARS conseille, après une balade de **s'inspecter de « la tête aux pieds »** : ce doit être un réflexe car il est important d'identifier la tique et la retirer le plus rapidement possible car le risque de contamination est proportionnel à la durée de morsure. Les zones à risques sont les aisselles, les plis des genoux, le nombril, le cuir chevelu, derrière les oreilles... Utiliser un tire-tiques, vendu en pharmacie et surtout ne pas essayer de l'arracher ou de l'écraser. Bien désinfecter la peau après extraction de la tique et surveiller la zone pendant un mois. Au moindre symptôme (plaque rouge inflammatoire, démangeaisons, fièvre, maux de tête), consulter son médecin.

La meilleure prévention reste **de se couvrir** le cou, les bras, les jambes, la tête et **d'utiliser des répulsifs**.

Devenir assistante maternelle (ou assistant maternel)

Le nombre d'assistantes maternelles est en baisse (-21% depuis 3 ans) sur le secteur du Relais Petite Enfance qui comprend 18 communes et notre village est dans cette situation avec seulement 8 assistantes maternelles en activité (départ en retraite, déménagement...) ; un manque se fait ressentir. Nous observons ces dernières années que ce sont principalement des jeunes couples qui achètent ou construisent, ce qui nous amène à penser que dans un avenir proche, le besoin de trouver une assistante maternelle va être fort. La période de confinement a favorisé des reconversions professionnelles, alors pourquoi pas devenir assistante maternelle ?

Cette profession nécessite l'obtention d'un agrément en faisant la demande auprès des services du département du Doubs (dossier de demande d'agrément CERFA n° 13394*04) qui organisent et financent votre formation obligatoire (120h). Il faut avoir signé un contrat d'engagement et avoir fait la première partie de la formation (80h) ainsi que celle aux gestes de premiers secours (10h) pour pouvoir accueillir un enfant. Le lieu d'accueil des enfants doit faire l'objet d'un contrôle par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) afin d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être des jeunes enfants. L'assistante maternelle est autorisée à accueillir 2 enfants minimum (4 maximum).

L'agrément est valable 5 ans (voire 10 ans sous condition de réussite aux examens du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance) ; il peut être prolongé en remplissant le dossier de renouvellement d'agrément.

Étude d'implantation d'un pylône de télécommunication

ATC France a contacté la mairie pour l'implantation future d'un pylône destiné à recevoir des équipements de téléphonie pour améliorer la couverture 4G sur notre secteur. Un emplacement a été répertorié à la sortie d'Osselle, route de Torpes, sur une parcelle communale. Le pylône serait à plus de 300m des premières habitations de la commune. Sa hauteur est de 42 m mais il serait intégré dans l'environnement boisé. Ce projet nécessite l'approbation du Conseil municipal et ensuite le dépôt d'un dossier de Demande Préalable. Le dossier de pré-étude et une brochure sur l'exposition aux ondes (ANFR) ont été transmis aux conseillers. Une rencontre avec l'architecte du bureau « Architectes et Partenaires » a eu lieu mercredi 19 mai ; elle a permis un échange constructif.

Ce dossier est consultable en Mairies et sur le site internet de la commune.

Vous trouverez de nombreuses fiches conseil très bien détaillées sur le site www.doubs.fr

↳ solidarités humaines

↳ En bref :
référentiel de l'agrément assistante maternelle



et également des informations en contactant le Relais Petite Enfance relais.boussieres@famillesrurales.org ou sur Facebook.

Festival Bien Urbain 2021



On connaît désormais le nom de l'artiste qui interviendra sur notre commune pour réaliser la fresque sur la station hydroélectrique du Hameau d'Arenthon dans le cadre du Festival Bien Urbain.

Parmi les quatre artistes proposés par les organi-

sateurs du festival, le choix des partenaires au projet s'est arrêté sur l'artiste français *Alias IPIN*. Il réalisera son œuvre du **8 au 11 juin 2021**, sans aucune esquisse préalable.

Les écoles du RPI, qui ont travaillé cette année sur la production d'œuvres d'art, ont été informées et invitées à prendre part à l'événement afin de découvrir le travail de l'artiste.

Distributeur de pain



Le distributeur automatique de pain situé en face de l'église de Routelle rencontre un vif succès depuis sa mise en service mi-avril. Ce sont en moyenne 60 à 80 baguettes qui sont vendues chaque jour (24h sur 24 et 7j sur 7), avec un pic de demandes le week-end. Le distributeur vend également des croissants, pains au chocolat, boissons fraîches, mais aussi des kinder bueno et des saucisses de Morteau séchées.

C'est la boulangerie "La Tradition de Torpes" qui s'occupe du réapprovisionnement journalier en produits frais, de fabrication artisanale (baguette de tradition label rouge et viennoiseries). Elle

assure également l'entretien de la machine et de son espace alloué par la municipalité. Si la boulangerie est satisfaite de la collaboration avec la mairie, elle regrette toutefois les actes d'incivilité qui persistent. La mise en place d'une protection renforcée de la machine a été installée récemment. Ces actes inutiles et gratuits pénalisent d'abord les Ossello-Routellois.

Enfin, pour faciliter l'accès au distributeur et préserver la sécurité de tous, merci de ne pas stationner juste devant le distributeur ni au bord de la route.

Berge sur l'étang Prost

M. Laurent Sauvageot, animateur de la Fédération de Pêche du Doubs, et des lycéens accompagnés de leur professeur du Lycée François-Xavier ont réalisé sur deux vendredis, fin mars/début avril, une berge sur l'étang Prost afin de faciliter la mise à l'eau pour les pêcheurs. Les poteaux et la palissade qui retiennent la terre pour le ponton et les escaliers sont en robinier, issu de la forêt de Larnod. Un beau travail qui s'intègre parfaitement dans l'environnement.



Saison estivale : la Base de loisirs d'Osselle

La Base de Loisirs ouvre ses portes pour cette nouvelle saison le mercredi 2 juin 2021.

C'est toujours Profession Sport Loisirs (Woka) qui assure la gestion du site cette année.

Les horaires de baignade et les tarifs restent inchangés.

Pour rappel, la baignade est ouverte en juin les mercredi - samedi et dimanche, et en juillet /août tous les jours.

Cette année, la zone de restauration / aire de jeux ouvrira dès le mois de juin 7j/7.

À ce jour, nous ne connaissons pas les détails du protocole qui sera mis en place, ni la fréquentation maximale instantanée (FMI) autorisée (saison 2020 = 750 personnes).

Le week-end du Triathlon, la plage sera ouverte le samedi 12 et le dimanche 13 juin à compter de 13h. Les matinées seront réservées aux athlètes pour la reconnaissance et la course.

Randonnées avec l'office du Tourisme

Dans le cadre des découvertes du patrimoine organisées par l'Office du Tourisme et des Congrès de Grand Besançon Métropole, des randonnées sur le site de la voie romaine sont programmées les samedis 3/07 et 28/08 et les vendredis 15/10 et 5/11.

Départ : 15h ➡ distance : 6 km ➡ difficulté : moyenne ➡ dénivelé positif : 100 m ➡ lieu de départ : Parking au dessus du cimetière d'Osselle sur la RD 12 direction Torpes ➡ Guide : l'Association "La voie romaine d'OR" ➡ Réservation obligatoire auprès de l'Office de Tourisme au **03.81.80.92.55**

2021
secteur A

BYANS-SUR-DOUBS, OSSELLE-ROUTELE,
POUILLEY-FRANÇAIS, ROSET-FLUANS, TORPES,
VILLARS-SAINT-GEORGES

COLLECTE LE VENDREDI

Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

TOUTES LES 2 SEMAINES

Semaines paires
DÉCHETS RECYCLABLES

Semaines impaires
DÉCHETS RÉSIDUELS

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
J 1		D 1		M 1	V 1	L 1	M 1	L 1	M 1	L 1	M 1
V 2		L 2	31	J 2	S 2	M 2	S 2	M 2	J 2	D 2	J 2
S 3		M 3		V 3	D 3	M 3	D 3	M 3	V 3	S 3	V 3
D 4		J 4		S 4	L 4	J 4	L 4	J 4	S 4	M 4	S 4
L 5	27	M 5		D 5	M 5	D 5	M 5	D 5	L 5	S 5	D 5
M 6		V 6		L 6	J 6	S 6	J 6	L 6	M 6	D 6	L 6
M 7		S 7		M 7	V 7	D 7	V 7	M 7	D 7	M 7	M 7
J 8		D 8		M 8	S 8	L 8	S 8	L 8	M 8	J 8	M 8
S 9		L 9	32	J 9	D 9	M 9	D 9	M 9	L 9	J 9	M 9
D 10		M 10		V 10	S 10	M 10	S 10	M 10	V 10	D 10	V 10
D 11		M 11		S 11	L 11	J 11	L 11	J 11	S 11	M 11	S 11
L 12	28	J 12		D 12	M 12	V 12	M 12	V 12	D 12	L 12	D 12
M 13		L 13		L 13	M 13	S 13	L 13	S 13	M 13	D 13	L 13
M 14		M 14		M 14	J 14	D 14	M 14	D 14	M 14	L 14	M 14
J 15		V 15		J 15	S 15	L 15	S 15	L 15	J 15	M 15	J 15
V 16		D 16	33	M 16	V 16	M 16	V 16	M 16	D 16	M 16	V 16
S 17		L 17		V 17	D 17	M 17	D 17	M 17	S 17	J 17	S 17
D 18		M 18		S 18	L 18	J 18	L 18	J 18	S 18	M 18	S 18
L 19	29	J 19		D 19	M 19	V 19	M 19	V 19	D 19	L 19	D 19
M 20		V 20		L 20	J 20	S 20	J 20	L 20	M 20	D 20	L 20
M 21		S 21		M 21	V 21	D 21	V 21	M 21	D 21	M 21	M 21
J 22		D 22		V 22	L 22	J 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
V 23		L 23	34	J 23	S 23	M 23	S 23	M 23	D 23	M 23	M 23
S 24		M 24		D 24	L 24	J 24	L 24	J 24	S 24	M 24	S 24
D 25		V 25		S 25	M 25	D 25	M 25	D 25	L 25	J 25	D 25
L 26	30	J 26		D 26	V 26	M 26	V 26	M 26	S 26	J 26	S 26
M 27		S 27		L 27	D 27	M 27	D 27	M 27	L 27	M 27	L 27
M 28		S 28		M 28	J 28	D 28	J 28	L 28	S 28	M 28	M 28
J 29		D 29		V 29	L 29	J 29	L 29	J 29	D 29	M 29	J 29
V 30		L 30	35	M 30	V 30	D 30	V 30	M 30	L 30	M 30	V 30
S 31		M 31		J 31	S 31	L 31	S 31	L 31	J 31	D 31	V 31

Grand Besançon
Métropole

SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clémenceau à Besançon

CHEZ VOUS, TOUS LES
EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS
SE TRIENT



EMBALLAGES PLASTIQUES



EMBALLAGES EN CARTON



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



PAPIERS



LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
dans le bac gris

LES EMBALLAGES EN VERRE
dans le conteneur à verre

BIEN VIDER...
... avant de laver...
... AVEC ou sans BOUCHON...
... APLATIR les bouteilles plastiques...
... Ne PAS EMBOÛTER

LES LIQUIDES
dans le bac vert

EN VRAC pas dans un sac

PAS D'OBJETS qui ont été emballés

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
dans le bac gris

LES TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE
dans le bac vert

BIEN VIDER...
... avant de laver...
... AVEC ou sans BOUCHON

LES BIODÉCHETS
dans le composteur

SAUF Peinture ou produits chimiques

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
dans le bac gris

dans un SAC FERMÉ

Triathlon Vauban Besançon Le 13 juin 2021 à Osselle-Routelle

L'édition 2020 n'avait pas pu avoir lieu, et c'est avec plaisir que nous allons retrouver les athlètes cette année.

L'édition 2021 est maintenue mais elle est réduite uniquement à la Coupe du Monde Paratriathlon (World Triathlon Para Cup). Vous pourrez supporter les concurrents le long de la route, mais le public ne sera pas autorisé sur la plage. Les épreuves auront lieu le dimanche matin ; les RD 12, 13, 104 et 106 seront fermées à la circulation de 8h à 13h, ainsi qu'un tronçon de la vélo-route et les rues d'Osselle concernées par la course.

Planning de la journée :

1^{er} départ natation : 9h

1^{er} départ à vélo : 9h10 / Fin vélo à 11h20

Fin course : 12H30

Podium : 12h30

Comme les années précédentes, le Club de Triathlon a besoin de bénévoles tout au long des parcours de courses pour assurer la sécurité des paratriathlètes. Une réunion d'information aura lieu à la mairie d'Osselle le **jeudi 03 juin 2021 à 17h30** (s'il fait beau, la réunion se déroulera dehors). Nous diffuserons par Iliwap et par le site internet le lien pour s'inscrire comme bénévole.



Agenda des manifestations

Lundi 7 juin – de 16h à 20h : Don de sang à la salle des fêtes de Saint-Vit. Inscription sur mon-rdv-dondesang.

Du mardi 8 au vendredi 11 juin : Festival Bien Urbain, réalisation de la fresque sur Osselle-Routelle

Jeudi 10 juin – de 9h à 11h : animation du Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs à Routelle, salle communale. Eveil sensoriel animé par Jade de « Ecartis d'Arts ».

Dimanche 13 juin – de 9h à 12h30 : Triathlon Vauban, course de paratriathlon, voir article ci-dessus.



Vous êtes artisan, auto-entrepreneur et vous souhaitez figurer sur les Nouvelles et/ou sur le site internet, alors transmettez-nous votre carte de visite ou votre logo.

Informations pratiques

Mairie d'Osselle-Routelle

31 Grande Rue

25320 Osselle-Routelle

Tél. 03 81 63 61 40

mairie.osselle-routelle@orange.fr

www.osselle-routelle.fr

Horaires d'ouverture au public :

Sur Osselle, les lundis et mercredis de 16h30 à 18h30

Sur Routelle,

le vendredi de 16h à 18h30

Le samedi matin sur RDV

RPI des 3 Moulins à Routelle

Tél. 03 81 87 56 01

Permanence :

le vendredi de 16h à 18h30

sivosdes3moulins@orange.fr

Bibliothèque municipale

Le vendredi de 16h30 à 18h30

Tél. 06 43 80 18 44

bibliosselle@gmail.com

<https://bibliotheque-osselle-routelle.webnode.fr>

Contact eau et assainissement

eau@grandbesancon.fr

Tél. 03.81.61.59.60

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Astreinte eau et assainissement

Tél. 03.81.61.50.50

À appeler uniquement en cas d'urgence et en dehors des horaires notés ci-dessus.

État civil

Naissance

Jonah FAKAM TCHAKOUE,
né le 10 mars 2021